



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale ;

Vu les propositions de la présidente du jury ;

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Sylvie THIRARD
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Frédéric THOMAS
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

M. EMMANUEL CAMPOS
Personnel de direction

Académie de CRETEIL

M. Antoine CUISSET
Secrétaire général de direction des services départementaux de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

Mme Sophie DERDINGER
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Muriel DROMER
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Académie de VERSAILLES

Mme Corine GONCET
Secrétaire générale de direction des services départementaux de l'éducation nationale

Académie de TOULOUSE

M. PHILIPPE LE PERSON
Personnel de direction

Académie de VERSAILLES

Mme Véronique MASSIN
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Académie de PARIS

M. Jean-Pierre METZINGER
Médecin de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

Mme Mireille PERDU
Médecin de l'éducation nationale - conseillère technique

Académie d' AMIENS

M. Benoît PIQUOT
Personnel de direction

Académie de VERSAILLES

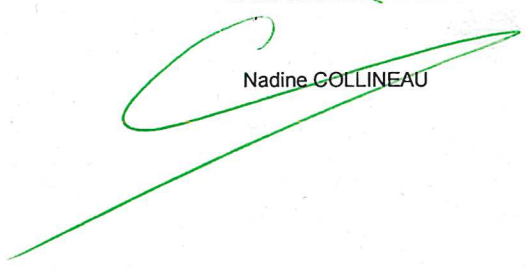
Mme Fadiha SEHILI
Médecin de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 janvier 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU